



C'est doublement payant de recycler et composter!

Juin 2018 – Chaque année, les municipalités sont récompensées financièrement en fonction de la réduction des déchets qu'elles génèrent et de leur performance dans la récupération des matières recyclables.

Programme de redistribution aux municipalités

Pour chaque tonne de déchets apportée au site d'enfouissement, un montant de 22,57\$ est prélevé (sous forme de redevance) en plus du coût de base pour l'enfouissement, afin d'être remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Les sommes recueillies sont versées à chaque année dans un programme de redistribution aux municipalités sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles.

Au fil des années, les sommes ont permis aux municipalités de financer un service d'écocentre, un dépôt de résidus domestiques dangereux et la mise en place de la collecte des matières organiques, mesures qui permettent de diminuer la quantité de déchets enfouis.

La performance des municipalités en termes de détournement des matières organiques de l'enfouissement est donc de plus en plus cruciale. Nous avons tout intérêt à augmenter le compostage des matières organiques et le recyclage ses matières résiduelles sur notre territoire pour réduire les tonnes de déchets enfouies et recevoir plus d'argent du MDDELCC!

Régime de compensations pour la collecte des matières recyclables

Un régime de compensation mis de l'avant par le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC oblige les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés à assumer la majeure partie des coûts de la collecte des matières recyclables des municipalités. Ce régime permet la mise en place d'un système de collecte et traitement des matières recyclables efficace et à faible coût pour les citoyens.

Ainsi, plus la quantité de matières recyclables collectées est grande pour une municipalité donnée, plus elle est avantagée en recevant une ristourne sur ses frais de collecte, de transport, de traitement et de conditionnement des matières recyclables.

La bonne matière à la bonne place

Même si le recyclage et le compostage dans les municipalités sont à la hausse, il y a toujours place à l'amélioration. Aidez votre municipalité à être plus performante en évitant de jeter à la poubelle toute matière qui pourrait être réutilisée, recyclée ou valorisée!

En plus du bac de recyclage et du bac pour les matières organiques, nous vous invitons à utiliser les services des écocentres afin de vous départir écologiquement d'autres matières, telles le matériel électronique, les meubles, les résidus domestiques dangereux (piles, peintures, etc.), le bois, le métal, etc.

Pour obtenir plus d'information sur la gestion des matières résiduelles, consulter la section Plan de gestion des matières résiduelles du site Web : www.ridr.qc.ca